



# COUPE de FRANCE 2008 SPORT ENTREPRISE

## Art. 1 - ORGANISATION ET LIEUX

La Coupe de France Sport Entreprise se dispute en TRIPLETTE.

Elle est ouverte à tous les licencié(e)s titulaires d'une licence F.F.B.S.Q. Bowling, avec autorisation pour jouer en Sport Entreprise ( nom de l'entreprise et identification de la région ).

Le nombre d'enfants et/ou de conjoints ne devra pas excéder 50% de l'équipe sur la piste.

Elle se déroule en 3 phases :

- **Phase régionale** **12 et/ou 13 janvier 2008**
- **Phase inter régionale** **5 et/ou 6 avril 2008**
  - ✓ Inter Régions I à **BELFORT**  
*Régions 1 / ALSACE, 5 / BOURGOGNE, 10 / FRANCHE COMTE, 15 / LORRAINE*
  - ✓ Inter Régions II à **TOULOUSE**  
*Régions 2 / AQUITAINE, 13 / LANGUEDOC-ROUSSILLON, 16 / MIDI PYRENEES, 24 / MARTINIQUE*
  - ✓ Inter Régions III à **GUERANDE**  
*Régions 4 / BASSE NORMANDIE, 6 / BRETAGNE, 11 / HAUTE NORMANDIE, 18 / PAYS DE LA LOIRE*
  - ✓ Inter Régions IV à **CLERMONT-FERRAND**  
*Régions 3 / AUVERGNE, 7 / CENTRE, 14 / LIMOUSIN, 20 / POITOU-CHARENTES*
  - ✓ Inter Régions V à **CANON**  
*Régions 8 / CHAMPAGNE-ARDENNES, 17 / NORD-PAS DE CALAIS, 19 / PICARDIE*
  - ✓ Inter Régions VI à **ECHIROLLES**  
*Régions 9 / CORSE, 21 / PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, 22 / RHONE ALPES, 23 / LA REUNION*
  - ✓ Inter Régions VII à **PARIS – Front de Seine**  
*Régions 12 / ILE DE FRANCE*
- **Phase nationale** les **7 et 8 juin 2008** / 32 équipes  
à **MERIGNAC**

## Art. 2 - HANDICAP

La Coupe de France Sport Entreprise se joue avec handicap calculé individuellement. Les règles d'application et de calcul du handicap sont celles spécifiées dans le Règlementation Ligues/Tournois en vigueur (Chap. 1.5). **En particulier, le listing de référence est pour chaque phase celui publié au moins 7 jours avant le dernier jour de cette phase.**

## Art. 3 - LES EQUIPES

De la phase régionale à la phase nationale, chaque équipe ne peut utiliser plus de 5 joueur(se)s, avec un maximum de 4 joueur(se)s par phase.

Sont comptés dans les 5 joueur(se)s :

- les 3 joueur(se)s inscrits sur le bulletin d'engagement, même si un ou plusieurs d'entre eux ne participent pas
- aucun joueur(se) ne peut faire partie de 2 équipes différentes, tout au long des différentes phases
- le remplacement d'un joueur(se) en cours de rencontre, n'est autorisé qu'à l'issue de chaque partie, le handicap équipe est recalculé sur les mêmes bases que précédemment
- le joueur(se) remplacé peut réintégrer l'équipe dans les mêmes conditions

## **Art. 4 - SYSTEME DE JEU**

- Phase régionale : les qualifications se déroule par élimination directe, chaque rencontre se joue sur **3 parties**
- Phase inter régionale : le premier tour se déroule en poule constituée chacune de 4 équipes, chacune jouant 3 fois 2 parties, puis le tour suivant par élimination directe, où chaque rencontre se joue sur 3 parties
- Phase nationale : les qualifications se déroule par élimination directe, chaque rencontre se joue sur 3 parties

### **A - Elimination Directe**

- Attribution de 1 point par partie gagnante (  $\frac{1}{2}$  point en cas d'égalité ) et 1 point supplémentaire (  $\frac{1}{2}$  point en cas d'égalité ) au total des quilles de la rencontre
- Si la rencontre se termine par un résultat nul ( 2 à 2 ), c'est par un jeu décisif que le partage se jouera, autant de jeu décisif que nécessaire seront joués suivant les dispositions de l'article correspondant du règlement sportif, l'handicap équipe est divisé par 3

### **B - Elimination par poules**

- Chaque équipe rencontre les 3 autres équipes de sa poule, chaque rencontre se joue sur 2 parties avec attribution de 1 point par partie gagnante (  $\frac{1}{2}$  point en cas d'égalité ) et 1 point supplémentaire (  $\frac{1}{2}$  point en cas d'égalité ) au total des quilles de chacune des rencontres
- Le classement de chaque poule s'effectue en fonction du nombre de points gagnés
- Les 2 premières équipes de chaque poule, sont qualifiées pour le tour suivant
- En cas d'égalité, les équipes sont départagées par :
  - a. le total des quilles ( handicap inclus )
  - b. le plus petit handicap
  - c. un jeu décisif

Lorsque 2 équipes d'une même entreprise ( ou même société ) se retrouvent dans la même poule, elles se rencontrent dès le premier tour.

## **Art. 5 - PHASES REGIONALES**

- Elles se déroulent dans chaque région administrative, en un lieu choisi par le Comité Régional et son délégué Sport Entreprise
- Si une région administrative n'a pas un minimum de 4 équipes engagées, elle sera automatiquement rattachée à sa région sportive
- Si une région sportive n'a pas un minimum de 4 équipes engagées, elle sera automatiquement rattachée à l'inter région dont elle dépend
- Le tirage au sort des rencontres est effectué par le Comité Régional, en public et/ou en présence d'un arbitre et du délégué Sport Entreprise, au plus le 31 décembre 2007. Il est ensuite communiqué à l'ensemble des équipes, ainsi qu'à la Commission Sport Entreprise du CTS Bowling National
- 2 équipes d'une même entreprise ( ou même société ) se rencontrant au premier tour ( excepté en Ile de France ) ont la possibilité de le faire dans l'établissement dont elles dépendent, si celui-ci est distant de plus de **150 kilomètres** du lieu de la phase régionale

## **Art. 6 - PHASES INTER REGIONALES**

- Les centres et les arbitres sont choisis par le CTS Bowling National
- Le Comité Régional et son délégué Sport Entreprise dont dépend le centre d'accueil, sont responsables de la compétition
- En accord avec le centre, ils établissent les horaires, attribuent les pistes, encaissent les frais de parties auprès des capitaines d'équipes et les règlent au centre d'accueil
- Le tirage au sort des poules est effectué en public par la Commission Sport Entreprise du CTS Bowling National, celui des rencontres des 32<sup>ème</sup> de finale est effectué sur place par le Comité Régional, le jour même des confrontations
- Chaque inter régions a au minimum 1 équipe qualifiée pour la phase nationale, le reste des places est attribué en fonction du nombre d'équipes engagées
- Les phases inter régionales se déroulent le samedi et/ou le dimanche

## **Art. 7 - PHASE NATIONALE**

- Elle est organisée par le C.T.S. Bowling National
- Elle est constituée de 2 poules, composées chacune de 16 équipes, dont le tirage au sort est effectué en public par la Commission Sport Entreprise du CTS Bowling National à l'issue des phases inter régionales
- Toute équipe déclarant forfait pour cette phase sera remplacée par l'équipe battue en 32<sup>ème</sup> de finale, lors du dernier tour qualificatif en inter régions
- Les équipes éliminées à l'issue des 16<sup>ème</sup> de finale, disputeront la Consolante de la Coupe de France, sur le même principe
- Les équipes qualifiées continueront en FINALE de la Coupe de France
- Un tirage au sort est effectué en public avant chaque tour, pour chaque tableau

- Les 2 équipes éliminées à l'issue des deux ½ finale, disputeront une rencontre de classement pour les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> places, elle se déroulera en même temps que la FINALE
- En cas d'égalité en FINALE de la Coupe de France, le partage se fera en jouant 1 partie supplémentaire complète. Pour tous les autres tours et sur les deux tableaux, le partage se fera par un jeu décisif

**A - Challenge du COMITE REGIONAL**

- Cette compétition s'adresse aux équipes éliminées à l'issue des ¼ de finale de la Coupe de France et de sa Consolante
- Les 8 équipes concernées effectueront 1 série de 4 parties, avec handicap, les scores précédents ne sont pas cumulés

**Art. 8 - ENGAGEMENTS**

**A - Bulletin ( édité par la Commission Sport Entreprise du CTS Bowling National )**

- Le capitaine d'équipe doit le remplir de façon complète et lisible, puis l'adresser à son responsable régional de la compétition
- Il est accompagné d'un chèque de 45,00 Euros par équipe et doit parvenir au Comité Régional par l'intermédiaire du délégué Sport Entreprise de la région, avant la date limite d'inscription
- Il ne comporte que 3 noms, les remplaçants éventuels n'ont pas à être mentionnés
- La réversion au CTS Bowling National de 36,00 Euros par équipe engagée, sera régularisée par chacun des Comités Régionaux

**B - Date Limite d'Inscription ( impérative )**

**16 décembre 2007**

- L'engagement d'une équipe comporte pour celle-ci, l'obligation de participer à toutes les rencontres pour lesquelles elle s'est engagée et/ou qualifiée, sous peine de sanctions

**C - Frais**

- Le montant des parties en phase régionale et en phase inter régionale, est à la charge de chaque équipe
- Aucun droit d'engagement n'est demandé en phase inter régionale
- Le montant des parties en phase nationale est à la charge du CTS Bowling National
- Le forfait d'une équipe n'entraîne pas le remboursement des sommes versées

**Art. 9 - DISQUALIFICATION**

En cas de non respect du présent règlement, le CTS Bowling National peut être amené à disqualifier une équipe. Dans ce cas, l'équipe battue au dernier tour qualificatif pour la phase suivante par l'équipe disqualifiée, prendra sa place.

## **Art. 10 - CONTROLE**

Tous les règlements généraux de la F.F.B.S.Q. sont applicables à cette compétition.  
Le Comité Technique et Sportif - Bowling National se réserve le droit de toute modification au présent règlement et au bon déroulement de la compétition.